

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE LES COTEAUX PÉRIGOURDINS
SEANCE DU 17 JANVIER 2024**

Nombre de Membres
En exercice : 19

Présents : 15
Votants : 18

L'AN DEUX MIL VINGT et le 17 JANVIER 2024 à 20H30,
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Jean-Marie CHANQUIOUI, Maire.**

Date de la convocation : 05/01/2024

Présents : Jean-Marie CHANQUIOUI, Annie MARTY, Jean-Claude SERRE, Michel TOCHEPORT, Jean-Claude LAVAL, Aurélie BERRIER,, Christophe FRERE, Alain VEDRENNE, Cyril BOUQUIER, Corinne ROUSSEL, Catherine LAFORGUE, Kristel THIRRION, Sylvie LAGRANDCOURT, Cécile LAVAL, Anne-Sophie MONTENERO, Stéphane GARGAUD

Absent excusé : Nadège VILLEMUR a donné pouvoir à Alain VEDRENNE, Alain TAVET a donné pouvoir à Jean-Claude SERRE, Aurélie BERRIER a donné pouvoir à Jean-Marie CHANQUIOUI, Céline SELVES,

Madame Annie MARTY a été nommée secrétaire de séance

OBJET : modification tarif salles des fêtes

Monsieur le maire propose de réviser les tarifs de salle des fêtes applicables à partir du 1er mars 2024

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal accepte cette proposition et décide d'appliquer les tarifs suivants :

- > Salle de Chavagnac (Capacité 200 personnes)
 - Habitants de la commune : 150,00 €
 - Personnes extérieures à la commune : 400 €+ supplément période hivernale entre le 01/11 et le 31/03 de 50,00 €
 - Associations Hors commune : 100 €+ supplément période hivernale entre le 01/11 et le 31/03 de 50,00 €
 - Apéritifs, réunions, assemblé, arbre de Noël 150,00 € par jour + supplément période hivernale entre le 01/11 et le 31/03 de 25,00 € par jour
- > Maison Manière Grèzes (Capacité 80 personnes)
 - Habitants de la commune : 120,00 €
 - Personnes extérieures à la commune : 300 €+ supplément période hivernale entre le 01/11 et le 31/03 de 50,00 €
- > Maison du Peuple Grèzes (Capacité 40 personnes)
 - Habitants de la commune : 80,00 €
 - Personnes extérieures à la commune : 200 €+ supplément période hivernale entre le 01/11 et le 31/03 de 20,00 €

* une caution globale de 500 euros sera demandée à l'arrivée et une attestation risque locatif

en ce qui concerne la vaisselle :

Toute pièce cassée, perdue ou ébréchée sera facturée :

- couverts, petite vaisselle : 2.50 euros

- le gros matériel de cuisine sera facturé en fonction de la valeur de rachat.
- possibilité de louer des verres à pied (flûtes et ballons) au prix de 20 euros les 50

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Certifié exécutoire

Reçu en Sous-Préfecture le

Publié ou Notifié le :

Le Maire

Jean-Marie CHANQUOI

